

**RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS  
DU RAPPORT FINANCIER 2019**

**PAR MONSIEUR PAUL GERMAIN, MAIRE**

**LE LUNDI 8 JUIN 2020**

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillant du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

***Le rapport financier***

Les états financiers non-consolidé<sup>1)</sup> au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 18 204 031 \$ et que les revenus d'investissement ont culminés à 2 294 057 \$ (subventions et investissement des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 20 498 088 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 19 498 387 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la ville a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 938 859 \$.

Revenus de fonctionnement :	18 204 031 \$
Revenus d'investissement :	2 294 057 \$
Charges (dépenses) :	19 498 387 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	938 859 \$

À la même date, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 2 279 599\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019.

**Rapport du vérificateur externe**

Les états financiers 2019 ont été vérifié par le vérificateur externe, madame Catherine Millette, CPA auditrice, CA, de la firme *Amyot Gélinas*, en date du 8 juin 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la *Loi*, établi les états financiers consolidé de la Ville de Prévost.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que «les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Prévost et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptable canadiens pour le secteur public».

## **Traitement des élus**

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 48 634\$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 15 944\$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 16 767\$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 7 972\$.

Le maire suppléant recevait un montant de 250\$ par mois en plus de sa rémunération de conseiller. Toutefois, aucune allocation de dépense additionnelle n'était versée pour cette fonction.

En outre, le maire recevait à titre de membre du conseil de la MRC de la Rivière-du-Nord, une rémunération au montant de 18 414\$ et aucune allocation de dépenses.

De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 100\$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont il était membre et à laquelle il assistait. Toutefois, aucune allocation de dépense n'était versée pour cette fonction.

Les membres du conseil municipal qui agissaient à titre de mandataire ou mandataire adjoint d'une commission ou d'un comité recevaient également une rémunération additionnelle de 208.33\$ par mois pour un mandataire et de 100\$ par mois pour un mandataire adjoint. Toutefois, aucune allocation de dépense n'était versée pour cette fonction.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner ma présentation des états financiers 2019 et du rapport du vérificateur sur nos pages Facebook. Les états financiers consolidé au 31 décembre 2019 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2020 sont disponibles sur notre site Internet au [ville.prevast.qc.ca](http://ville.prevast.qc.ca), onglet [ma-ville/administration/budget-et-finances](http://ma-ville/administration/budget-et-finances).

Fait à Prévost, ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2020.

***Le maire de Prévost, Paul Germain***

**Notes :** 1) Le périmètre comptable de la Ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La Ville participe aux deux partenariats suivants : la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord et la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord.

2) Le rapport du maire sera diffusé sur site web de la Ville conformément à l'article 105.2.2, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.